

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^l^o
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55	minut. soir,	Omnibus.
4 —	30 —	Express.
3 —	47 —	matin, Poste.
9 —	4 —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50	minut. mat.	Express.
11 —	49 —	matin, Omnibus.
6 —	23 —	soir, Omnibus.
10 —	11 —	Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte. Omnibus. 7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an,	Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois,	— 10 »	— 13 »
Trois mois,	— 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les renseignements plus ou moins exacts abondent sur l'expédition de Garibaldi. Nous avons dit que c'est la nuit du 5 au 6 mai que ce chef de partisans s'est embarqué, suivi d'une troupe nombreuse. Une lettre adressée à l'*Opinion nationale* rapporte ce qui suit :

« C'était, dit le témoin auteur de cette lettre, une scène profondément émouvante. Ils se sont réunis par une magnifique nuit, dans une villa aux bords de la mer, à quelques lieues de Gênes. Ils étaient environ 2,000, m'a-t-on dit : ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les allées de l'immense jardin étaient remplies de groupes de volontaires qui descendaient à la plage, chargés de faisceaux de fusils et de caisses de munitions qu'ils embarquaient pour les porter aux bâtiments qui attendaient au large : tout cela sans dire un seul mot.

« A peine quelques paroles indispensables murmurées à l'oreille, dans cette foule. Tous étaient graves. Pas de cris, pas de vivat, pas d'enthousiasme de parade, mais sur tous les visages l'expression d'une énergie et d'une conviction profondes. Ce n'est que plus tard et en mer que Garibaldi donnera ses ordres. Il doit avoir quelque plan superbe dans la tête (qu'il n'a jusqu'ici dévoilé à personne), car il était radieux. Ils sont partis ce matin sur les trois heures, après minuit, par une mer magnifique. »

Si l'on doit se refuser d'adhérer au sentiment qui règne dans cette correspondance, du moins on ne saurait s'empêcher d'être frappé de l'effet dramatique de ces détails et d'une précision qui permet de les croire véritables.

Cette lettre porte à 2,000 environ les volontaires qui suivent Garibaldi. D'autres renseignements portent ce chiffre à 2,500 ; enfin on a vu que le *Morning Post*, qui semble être bien informé, parlait de 3,000 hommes. Dans tous les cas, le nombre en doit être considérable.

Dans la même lettre, il est dit que Garibaldi emmène avec lui son fils unique, ainsi que Georges Manin, le fils du président de la république de Ve-

nise, et qui sera spécialement attaché à sa personne.

Les dépêches ne nous apportent pas de nouvelles de la Sicile, où il est très-probable que le mouvement a pris de l'extension. D'après un télégramme de Londres, le *Times* annonce qu'une partie de la flotte anglaise croise entre Malte et la Sicile. Les autres bâtiments de la flotte sont prêts à prendre le large.

Des dépêches de Madrid, en date du 10, annoncent l'arrivée du maréchal O'Donnell. La population a fait au vainqueur des Maures un accueil enthousiaste. L'armée fera son entrée dans la capitale le 11 ; la ville sera illuminée.

On affirme que si après le départ des troupes françaises l'armée papale était augmentée par les soldats napolitains, la Sardaigne n'élèvera pas d'objections, pourvu toutefois que cette armée ne cherchât pas à reconquérir les Légations.

Ceci est explicite et fait comprendre dans quel cas le cabinet de Turin serait amené à se préoccuper des armements faits par la cour de Rome.

La principale, nous pourrions presque dire l'unique préoccupation du public aujourd'hui, est de savoir sur quel point du royaume de Naples va débarquer Garibaldi.

L'*Opinion nationale*, à qui il semble qu'on doive recourir en sa qualité de *Moniteur* de cette entreprise, pense que Garibaldi se propose d'opérer une descente rapide sur quelque point inconnu du royaume de Naples pour provoquer une insurrection sur la terre ferme et mettre le gouvernement napolitain dans l'impossibilité d'envoyer le moindre renfort en Sicile.

Ce serait un coup de maître, ajoute ce journal.

Les dépêches sont peu explicites. A Turin on ne peut que recueillir des bruits sur de petits débarquements qui auraient eu lieu sur les côtes de la Romagne et près de Montalto. Mais évidemment ces bruits ne sont pas fondés.

Il est plus probable d'admettre, si l'on veut absolument prévoir les faits, que Garibaldi aura songé soit aux Calabres, soit aux Abruzzes, où il pourrait,

comme le fait remarquer l'*Opinion*, opérer une diversion importante et paralyser les efforts du gouvernement dans la Sicile.

A Gênes, on n'est pas mieux informé. Les nouvelles qu'on y a reçues de Naples marquent qu'il règne à la cour et dans la ville une très-vive agitation et que l'on effectue chaque jour des envois de troupes pour la Sicile.

A la suite de la proclamation de Garibaldi à l'armée sarde, une correspondance particulière adressée à la *Presse* rapporte un extrait d'une lettre de l'ex-général à un de ses amis, qui est de nature à jeter quelque jour sur les antécédents de son entreprise.

«... Je fus, dit-il, sur le point de m'en ouvrir au roi. Il admettait lui-même, avec son admirable franchise, que, pour être une, l'Italie a besoin de sortir des voies pourries (*sic*) du diplomatisme (*sic*) ministériel. Je n'allai pas plus loin pour le moment. J'avais dessein de le prévenir quelques jours avant le départ, mais il aurait fallu aller à Bologne, et je n'en aurais pas eu le temps. Je te dirai d'ailleurs que j'ai cru plus prudent de n'en rien faire. Il m'aurait détourné, et je n'aurais pu résister à un ordre de la part de ce roi unique et parfait (*unico et perfetto*). Je n'ai pu songer sans être transporté, que les Siciliens nous appellent depuis un mois, et j'ai passé pardessus tout... »

Les feuilles anglaises, on doit le penser, sont absorbées par l'expédition de l'ex-général, et il faut reconnaître qu'il y a unanimité parmi elles pour louer l'entreprise et l'accompagner des vœux les plus ardents.

Le *Morning-Chronicle*, qui paraît mieux informé ou qui se montre plus indiscret que certains journaux français ou italiens, prétend tenir d'une source sûre, qu'un bâtiment parti de Gênes quelques jours avant Garibaldi a jeté sur les côtes de Sicile, à Tripani même, un détachement de 800 volontaires.

L'*Observer* demande l'application de la loi contre les enrôlements qui ont lieu en Irlande pour le service du Pape.

Le même journal annonce que le nouvel ambassa-

FEUILLETON

LA MIONETTE.

(Suite.)

XXVI.

Quand Marcellin reparut chez la dame :

— Eh bien, lui dit-elle, qu'avez-vous découvert ? — Hélas ! répondit-il tout consterné en tombant assis sur un fauteuil, j'ai découvert que la Mionette ne m'aime plus, et je n'ai plus maintenant qu'à m'en retourner, pour devenir ce que le bon Dieu voudra. — Vous avez donc vu la Mionette ? — Oh oui, je l'ai vue !

Et il fit connaître à la dame l'emploi de son temps.

Lorsqu'il eut achevé :

— Mon enfant, lui dit-elle, pendant votre absence, j'ai pu réfléchir à votre position envers la Mionette, et j'ai reconnu, comme elle, que vous aviez tort de continuer à la poursuivre. Jusqu'à de nouveaux événements, votre projet d'union avec elle est, ce me semble, une chose irréalisable. Croyez-moi, imitez la pauvre fille : résignez-vous ; ayez du courage à son exemple... Tâchez d'oublier. — Oublier !... oh ! jamais ! Vous ne savez pas comprendre à quel point je l'aime. — Si, je le comprends, mon ami ; mais je sais par expérience qu'il n'est point de douleur qu'on ne puisse vaincre. Retournez dans votre pays... — Hélas ! soupira Marcellin, je vais partir de suite. — Non, pas de suite : il est tard ; vous partirez

demain, et même, pour que vous n'ayez aucun reproche à faire aux circonstances, je m'engage à parler moi-même à cette jeune fille avant votre départ. Je la ferai appeler demain ici ; je la questionnerai.

Marcellin prit les mains de la dame et les serra respectueusement.

XXVII.

Le lendemain, un domestique, porteur d'un billet, fut envoyé chez la Mionette. Il revint bientôt, tenant encore le papier non déplié. Il avait trouvé la porte de la jeune fille fermée, et l'un des voisins chez qui il était entré lui avait répondu que cette jeune demoiselle avait, le matin même, quitté la maison pour aller demeurer ailleurs, en n'indiquant pas sa nouvelle adresse.

Le domestique sortit sur un geste de sa maîtresse.

— Vous voyez bien, Madame, dit Marcellin, qu'elle ne veut pas être revue. Est-ce que son refus de m'entendre n'est pas assez clair ?

La dame, admirant la force de caractère de cette jeune fille, répondit à Marcellin :

— Oui, vous avez raison, toute démarche de votre part serait inutile maintenant ; vous n'avez qu'une chose à faire, c'est de chercher à oublier cet amour. — J'y ferai mon possible, dit Marcellin.

Puis, ayant remercié la dame de toutes ses bontés, il prit congé d'elle et de son frère. L'un et l'autre l'accompagnèrent jusqu'au seuil, en lui recommandant bien de n'avoir jamais d'autre maison que la leur, s'il revenait

jamais à la ville.

Marcellin reprit tristement la route du village, où il fut de retour vers le soir.

Le père et la mère Bouvron s'étonnèrent fort de le voir si tôt revenu.

Comme il était plus pâle et plus défait qu'à son départ, il n'eut pas de peine à leur persuader que, le voyage ne lui ayant pas semblé bon, il avait cru ne pas devoir le poursuivre.

— Tu as bien pensé, dit le père. — Allons, je m'étais trompée, dit la Bouvrone, mais c'est égal, ça va mieux, et j'espère bien que tu ne rechuteras pas.

XXVIII.

Marcellin, avant de quitter la bonne dame, lui avait donné l'adresse d'un de ses amis pour qu'elle pût lui écrire, si en s'occupant de la Mionette, comme elle avait promis de le faire, il arrivait qu'elle découvrit quelque chose de favorable à l'amour du jeune garçon.

C'était comme une dernière espérance que Marcellin emportait, et qui laissait une étoile dans le ciel noir de sa vie. Pendant les quinze premiers jours qui suivirent son retour au village, il attendit d'heure en heure cette lettre qui ne vint pas. Puis d'autres semaines et des mois se passèrent, et la dame garda toujours le silence. Il prit donc dans son cœur le deuil de son affection ; et les jours coulaient pour lui tristes et longs, vides et pénibles.

deur de Naples, M. de Ludolf, a été reçu par la reine avec laquelle il aurait eu un très-long entretien.

Les dépêches de l'Espagne et les journaux s'accordent pour annoncer l'existence de la renonciation du comte de Montemolin, qui désormais ne saurait être douteuse pour personne. — A. Esparbié. (Le Pays).

On écrit de Vienne, le 7 mai, à la Gazette de Cologne :

L'ambassadeur de Naples, le prince Petrucci, a reçu hier des dépêches de son gouvernement qu'il a communiquées au comte de Rechberg. Le gouvernement du roi paraît se trouver dans une grande perplexité. Indépendamment de l'insurrection de Sicile, qui n'est pas comprimée, les puissances occidentales ont fait faire récemment des représentations au roi par leurs ambassadeurs, et renouvelé la demande de changer de système et de faire droit aux vœux de ses sujets par de sages réformes. La cour ne veut entendre parler d'aucune concession, et le roi est décidé à rester fidèle à la politique de son père. Mais, d'autre part, on craint que le refus de céder aux conseils des puissances occidentales n'ait son contre-coup en Sicile, puisque dans ce cas ces puissances empêcheraient difficilement Garibaldi de se rendre sur le théâtre de l'insurrection. Le parti du prince de Syracuse gagne des adhérents; le parti opposé est celui de la reine-mère et du roi, au sein duquel l'accord n'existe que sur un seul point, c'est qu'il faut comprimer par la force tout mouvement en faveur des réformes libérales, mais qui, sur le reste, est divisé en lui-même par mille intrigues.

A la date du 11, on continuait, à Gênes, les préparatifs d'une seconde expédition dont un ami de Garibaldi, le colonel Medici, homme d'une incontestable énergie, devait prendre le commandement. On assure que le nombre des volontaires inscrits pour y prendre part est d'environ 6,000. Chacun s'arme de son mieux, et il n'y a plus en ce moment un seul revolver, un seul poignard ou un seul fusil chez les armuriers de la ville. Toute la ville de Gênes est dans un état de surexcitation impossible à décrire. La même animation règne dans la Lombardie, qui fournit à elle seule la presque totalité des volontaires. — Havas.

La plupart des journaux du matin rendent compte avec détails d'un échange de dépêches qui a eu lieu entre les deux cabinets de Paris et de Turin, au sujet de l'expédition de Garibaldi.

S. Exc. M. Thouvenel a, en effet, exprimé à M. le comte de Cavour le regret qu'éprouvait le gouvernement français de l'impossibilité où s'était trouvé le cabinet sardes de mettre obstacle au mouvement tenté par Garibaldi. M. le comte de Cavour a répondu qu'à cet égard il partage les sentiments du gouvernement français. (Le Pays.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, le 10 mai. — Le Journal de Dresde, de ce jour, publie une correspondance de Vienne qui traite de la position de l'Autriche dans la question

de la conférence relative à la neutralité de la Suisse. Comme la France, dit cette correspondance, paraît décidée à ne faire aucune concession à la Suisse, malgré l'appui des puissances, si elle se réunissait effectivement, n'aboutirait qu'à un nouveau triomphe de la politique française. Les concessions secondaires que la France serait disposée à faire à la Suisse pourraient être obtenues par voie diplomatique. Si néanmoins l'Angleterre persistait à croire qu'une conférence conduirait à des arrangements plus favorables à la Suisse, l'Autriche serait disposée à y prendre part avec les autres puissances.

Londres, le 11 mai. — Le Times publie les nouvelles suivantes de Malte, en date du 5 :

Une partie de la flotte anglaise croise entre Malte et la Sicile. Les autres bâtiments de la flotte sont prêts à prendre le large. Le prince de Galles a accepté la dignité de colonel du corps des volontaires des fonctionnaires civils.

Le Morning Post contient une dépêche déclarant inexact le bruit que la France aurait demandé des explications à la Prusse au sujet de son budget de la guerre. — Havas.

FAITS DIVERS.

Nous apprenons que les infants d'Espagne sont arrivés à Cette. De là ils doivent se diriger vers Paris où ils sont attendus d'un moment à l'autre.

— Le prince Napoléon-Lucien Bonaparte, accompagné de la comtesse Ruspoli, est dans ce moment à Turin.

— La Gazette du Nord annonce que le grand-duc Nicolas, frère de l'empereur Alexandre II, a quitté Nice pour se rendre par Marseille à Paris, où il arrivera le lundi et restera probablement quatre ou cinq jours.

— Divers journaux reproduisent la curieuse règle du maréchal Bugeaud pour prévoir le temps qu'il fera pendant le temps de la durée d'une lunaison. Voici une lettre adressée à ce sujet par M. Coninck au Bulletin des Halles :

« Je trouve, dit M. Coninck, je trouve dans le Bulletin des Halles, sous ce titre : Observation du temps pouvant être utile en agriculture, le résumé d'observations inédites extraites, dit-on, d'un vieux manuscrit espagnol.

« Il y a près d'un an, j'avais trouvé dans un feuillet scientifique de M. Louis Figuié, dans la Presse, la même règle, et des détails établissant que ce fut le maréchal Bugeaud, alors qu'il n'était que capitaine, qui découvrit ce manuscrit en Espagne. Il fut frappé du très-grand nombre d'observations qui avaient amené à poser cette règle.

« Ces observations portaient en effet sur près de cinquante années, soit environ six cents lunaisons. Il paraît que le maréchal se promit de vérifier cette règle : ce qu'il fit jusqu'à ce que sa conviction devint tellement assise qu'il n'entreprenait plus rien, en Algérie, soit en exploitation rurale, soit en stratégie militaire, sans se guider sur cette règle avec une foi inébranlable. Il est ajouté que cette prescience lui permettait, en agriculture, de réaliser des avantages et de conjurer des dommages que d'autres n'étaient aptes ni à recueillir ni à éviter. Je me suis

plu, depuis le mois de juin dernier, à faire de jour en jour les observations que vous conseillez pour s'assurer si cette règle a quelque valeur. Je vous consigne ci-dessous les conclusions. Vous faites connaître que la dernière lune n'a pas fait défaut à la règle. Vous trouverez plus intéressant de pouvoir juger sur une série de dix mois, portant nécessairement sur diverses saisons. »

Enoncé de la règle adoptée par le maréchal Bugeaud.

« Le temps se comporte onze fois sur douze, pendant toute la durée de la lune, comme il s'est comporté au cinquième jour de cette lune, si le sixième jour le temps est resté le même qu'au cinquième; et neuf fois sur douze comme le quatrième jour, si le sixième jour ressemble au quatrième.

« D'après cette règle, il est à remarquer qu'il n'y a pas toujours lieu de l'appliquer. Ainsi, la règle ne serait d'aucun secours pour le cas où le sixième jour de la lune ne ressemble ni au quatrième ni au cinquième. C'est ce qui a lieu pour les mois d'octobre, de février mars et avril. La règle se vérifie très-bien pour les huit mois où elle doit s'appliquer.

« Nota. Le maréchal ajoutait six heures au 6^e jour écoulé avant de prononcer sur le temps (en raison du retard quotidien de la lune entre deux passages au méridien. »

M. Coninck ajoute un tableau de ses expériences qui justifient la règle du maréchal. L'observation est trop facile pour que chacun ne puisse l'essayer.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

L'ouverture des assises de Maine-et-Loire (2^e trimestre 1860) a eu lieu lundi 14 mai, sous la présidence de M. Grosbois, conseiller.

Nous extrayons de la liste des jurés ceux qui appartiennent à notre arrondissement.

MM.

Lamarque, Louis-Philippe, propriétaire à Doué.
Lehoux-Grignon, Prosper, propriétaire à Doué.
Mandin, Frédéric, notaire à Doué.
De Chevigné, Alphonse, propriétaire à Montreuil-Bellay.
De Ruillé, Ernest, propriétaire à Brigné.
Gelléau, Jacques, propriétaire à Tigné.

Une députation de la Vienne, des Deux-Sèvres et d'Indre-et-Loire, ayant à sa tête M. le marquis de Larochejaquelein, sénateur, et MM. le comte de Flavigny, de Beauchamp et le comte du Hamel, députés, a en l'honneur d'être reçue, le dimanche 6 mai, par Sa Majesté l'Empereur.

La députation se composait de plusieurs conseillers généraux, des maires et des délégués des différentes villes intéressées : elle avait pour mission de demander l'exécution du chemin de fer de Tours aux Sables-d'Olonne avec embranchement des Herbiers sur Cholet, Chemillé, se raccordant avec la voie ferrée d'Angers à Niort.

M. le marquis de Larochejaquelein a porté la parole au nom de la députation et a exposé à Sa Majesté avec une grande force et une remarquable netteté les avantages que la Vendée et le Bocage retireraient de cette voie de fer.

Marcellin fut long à se rétablir. Cependant, sa forte nature prenant le dessus, il recouvra sa pleine santé; mais ce ne fut plus ce jeune homme alerte et gai d'autrefois. Il devint et demeura sérieux et pensif, indifférent, vivant d'un souvenir du cœur, tout ce qui n'était pas ce sentiment unique semblait n'exister pas pour lui.

Marcellin avait près de vingt-deux ans. On s'étonnait beaucoup, et avec raison, de le voir comme étranger aux choses qui sont de son âge. La plupart des filles du village ne se faisaient pas faute de lui prodiguer des agaceries, qui demeuraient sans effet sur le pauvre amoureux délaissé. Les parents mêmes en prirent de l'inquiétude. Le père Bouvron, qui était ce qu'on appelle dans le pays un bon gros vivant, se trouvait fort contrarié de ne pouvoir dire en regardant passer quelque belle et fringante jeunesse du pays : C'est la bonne amie à Marcellin, ça. Elle est jolie, elle est sage; son père a des écus qui la font encore plus belle et plus sage; mais moi aussi, j'en ai des écus, et des tas, et pour que mon Marcellin puisse aller bras dessus bras dessous avec elle au nom de la loi, il suffit que je dise un jour, en avisant passer le père : Hé! un tel, viens ça, que nous trinquions, pour causer de quelque chose.

Ça le chiffonnait, le père Bouvron; aussi maintes fois avait-il accosté Marcellin :

— Hé! mon drôle, lui disait-il, est-ce que vraiment tu n'as pas quelque amoureux? Veux-tu passer ta vie tou-

jours seul, sans songer à me donner le plaisir d'être parrain? Voilà, pardiennel la mère qui se fait blanche et fatiguée; il serait temps de lui choisir une aide dont elle soit fière et contente. Tiens, laisse-moi faire je vais arranger ça, moi; j'ai en vue quelqu'un... tu m'en diras merci... et... — Père, interrompait Marcellin, je sais bien tout ce que vous pourrez me faire entendre; mais ne cherchez personne, j'ai le temps de me marier. Si la mère est fatiguée, eh bien, qu'elle prenne une servante de plus, ça sera plus simple que de faire des noces et ça coûtera moins. — Il faudra pourtant bien que tu prennes femme, mon garçon! — Je ne dis pas non, mon père; mais nous verrons un peu plus tard. Je veux choisir... donnez-m'en le loisir.

Alors le père Bouvron ne trouvait rien à répliquer, et il laissait de nouveau s'écouler quelque temps sans tourmenter Marcellin.

Mais il arriva que la mère Bouvron s'alita; en moins d'une semaine elle fut au plus mal, et le quinzième jour tout fut fini pour elle. Elle rendit son âme à Dieu, en le priant de consoler son pauvre homme et de faire que son Marcellin rencontrât la femme qui devait causer son bonheur.

Pendant le mois qui suivit cette mort, ce ne fut que larmes pour ces deux hommes, qui prirent le meilleur moyen d'arriver à ce qu'on appelle une consolation : à toute heure, à toute minute, en tous lieux, le père par-

lait au fils de sa femme, et le fils parlait au père de sa mère. Ils firent tant en se la rappelant continuellement en se la remettant sans cesse devant les yeux, qu'on eût dit qu'ils l'eussent ressuscitée pour leur amour. C'est ainsi qu'ils usèrent la douleur et purent s'accoutumer à cette terrible absence.

Il va sans dire que cet événement ne fit qu'accroître encore la tristesse déjà si profonde de Marcellin.

Quand il y eut plusieurs mois que manqua la mère Bouvron, le père reprit ses instances auprès de son fils. Seulement, il n'employa plus les mêmes moyens qu'autrefois pour engager Marcellin au mariage. Au lieu de le contrarier sur son amour de la vie solitaire et de parler en riant, c'était avec un grand sérieux qu'il s'exprimait, et les raisons par lui données n'étaient pas sans quelque grave autorité.

— Tu conçois, disait-il, que la maison ne peut pas ainsi rester aux mains des servantes. Nous autres hommes, nous ne savons ni ne pouvons veiller aux choses du dedans, et c'est pourtant par le dedans que les maisons s'accroissent ou dépérissent. Il n'est pas petite économie qu'une ménagère ne cherche et ne trouve, et les petites rigoles font les grandes rivières. Puis, enfin, quand je m'en irai rejoindre la défunte qui m'attend là-bas, sous sa croix noire, derrière l'église... qu'est-ce qui t'aimera, soignera, consolera? Resteras-tu seul au monde à ne t'occuper que de toi? Vilaine vie, mon garçon, vi-

Sa Majesté a accueilli la députation avec une grande bienveillance et a daigné répondre qu'elle appréciait l'importance de cette ligne et que le gouvernement allait lui donner une sérieuse attention.

Son Excellence le ministre des travaux publics a ensuite reçu la députation. M. le marquis de Larochejaquelein a de nouveau exposé à Son Excellence la haute utilité de cette ligne qui intéresse à un si haut point la prospérité et l'avenir de la Vendée et des contrées limitrophes.

Son Excellence le ministre a dit à la députation que la ligne de fer dont il s'agit avait déjà été l'objet d'un examen approfondi; elle a donné l'assurance, sans préjuger la décision à intervenir, que le gouvernement allait donner une solution prochaine à cette importante question. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

ARRÊTÉ.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'ordonnance du Roi, du 22 mai 1843, relative aux machines et chaudières à vapeur, notamment l'art. 63, lequel est ainsi conçu: « Les ingénieurs des mines s'assurent, au moins une fois par an, et plus souvent lorsqu'ils en reçoivent l'ordre du préfet, que toutes les conditions de sûreté prescrites, sont exactement observées.

» Ils visitent les machines et les chaudières à vapeur; ils en constatent l'état, et ils provoquent la réparation et même la réforme des chaudières et des autres pièces que le long usage ou une détérioration accidentelle leur ferait regarder comme dangereuse.

» Ils proposent également de nouvelles épreuves lorsqu'ils les jugent indispensables pour s'assurer que les chaudières et les autres pièces conservent une force de résistance suffisante, soit après un long usage, soit lorsqu'il aura été fait des changements ou réparations notables. »

Vu la lettre, en date du 22 février 1860, de M. l'ingénieur des mines chargé de la surveillance des appareils à vapeur dans le département de Maine-et-Loire;

Considérant qu'il existe dans le département de Maine-et-Loire de nombreuses machines à vapeur locomobiles;

Que ces appareils destinés à être fréquemment transportés d'un lieu dans un autre, échappent, par ce motif, le plus souvent au contrôle de l'administration, bien qu'ils y soient soumis au même titre que les machines à vapeur fixes.

Qu'il importe, dès lors, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre des mesures pour que les appareils dont il s'agit puissent être visités régulièrement par l'agent chargé de leur surveillance;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. La visite annuelle des machines à vapeur prescrite par l'art. 63 de l'ordonnance du Roi du 22 mai 1843, ci-dessus visée, s'effectuera, en ce qui concerne les machines locomobiles, du 1^{er} au 31 mai.

Art. 2. Il sera procédé à cette visite aux divers lieux ci-après désignés, savoir:

Pour l'arrondissement d'Angers, à Angers, à Saint-Georges-sur-Loire et à Thouarcé;

Pour l'arrondissement de Baugé, à Seiches, à Baugé et à Longué;

Pour l'arrondissement de Cholet, à Chemillé, à Beaupreau et à Cholet;

Pour l'arrondissement de Saumur, à Vihiers et à Saumur;

Pour l'arrondissement de Segré, au Lion-d'Angers et à Segré.

Les propriétaires de machines locomobiles devront, en conséquence, les transporter à celle des localités ci-dessus indiquées qui sera la plus rapprochée de leur résidence, sur l'invitation qu'ils en recevront de l'ingénieur chargé de les examiner, invitation qui leur sera donnée dix jours au moins à l'avance.

Les honoraires et frais de déplacement dus à l'ingénieur seront réglés conformément au décret du 10 mai 1854.

Art. 3. La visite annuelle pour 1860 aura lieu exceptionnellement du 1^{er} au 30 juin.

Art. 4. Chaque année, à partir de 1861, tout propriétaire de machines à vapeur locomobiles devra, du 1^{er} janvier au 31 mars, en faire la déclaration en double minute à la Préfecture.

Cette déclaration indiquera le lieu précis où sont conservées les machines, leur nombre, leur force en chevaux, la capacité des chaudières, la pression pour laquelle les chaudières et machines ont été timbrées, le numéro qu'elles portent, l'époque de leur construction et enfin la date de l'arrêté préfectoral qui en a autorisé l'emploi.

L'une des minutes sera renvoyée à titre de récépissé au déclarant.

Art. 5. Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux dressés dans la forme ordinaire et seront déférées aux tribunaux compétents pour l'application des peines portées par les lois et règlements.

Art. 6. Le présent arrêté sera inséré au Recueil des actes administratifs. Il sera en outre publié et affiché dans toutes les communes du département. Ampliation en sera transmise à M. l'ingénieur des mines chargé d'en assurer l'exécution.

Angers, le 5 mai 1860.

Le préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

C'est par suite d'une erreur typographique qu'à l'article 13 de l'arrêté ministériel concernant le concours hippique à Paris, il est dit que: l'administration prend à sa charge les frais de déplacement, de nourriture et de garde des étalons; il faut lire: des animaux.

COMMUNE DES ROSIERS.

FOIRE ET CONCOURS DE BESTIAUX.

Le Maire de la commune des Rosiers prévient le public que le lundi 28 mai 1860, fête de la Pentecôte et jour de la foire de cette commune, un concours de bestiaux aura lieu sur la place du Champ-de-Foire, que des primes seront accordées aux juments suivies de beaux produits, aux poullins de un à trois ans, aux vaches suivies également de beaux produits, aux génisses et aux taureaux.

Des danses publiques auront lieu sur le Mail; un mât de cocagne y sera placé.

laine vie que celle-là; tu auras des domestiques qui te voleront, des amis prétendus qui boiront tes vins, mangeront tes viandes et s'iront moquer de toi; tu auras des cousins, des parents éloignés qui viendront tourner autour de toi, comme des corbeaux autour d'un corps à déchiqueter...

Et mille autres propos que Marcellin entendait, écoutais, comprenait, mais qui n'allaient qu'à son esprit sans prendre le chemin du cœur.

Le père Bouvron patrocina tant, qu'enfin Marcellin lui répliqua certain jour:

— Oui, vous avez raison, père, il faut que je prenne femme. La maison souffre, je le vois, et, pour peu que ça continue, le bien que vous avez amassé péniblement s'en ira plus vite qu'il n'est venu.

Le vieux père, ravi de cette détermination, embrassa son fils pour le plaisir qu'il lui causait. Mais si cette chose apportait de la joie au père, il est aisé de voir que Marcellin ne la partageait point. Il avait répondu: « Je prendrai femme, » tout comme un jour où le père lui aurait parlé d'un mariage avantageux il eût répliqué: Il faut faire ce marché.

— As-tu jeté les yeux sur quelqu'un? demanda le père. — Oh! mon Dieu, non, répartit le jeune homme, et, quant au choix à faire, c'est à vous que je m'en rapporte. Ce que vous déciderez sera bien décidé. Celle qui me sera présentée par vous est acceptée d'avance. — C'est res-

pectueusement parlé, dit le père, qui s'étonnait cependant qu'un garçon de cet âge n'eût aucune inclination. D'ici à peu de temps tu seras nanti. — Faites, père, et que Dieu vous conduise la main.

Je laissai à penser si le père Bouvron perdit une seconde pour travailler à se procurer une bru. Dieu sait s'il fit soigneusement la revue des partis avantageux. Enfin, après quelque huit jours, son dévolu s'arrêta sur une fille nommée Jeanne Micalon, dont le père était un riche fermier du hameau d'Asnières.

Marcellin approuva pleinement ce choix. La demande fut faite et agréée. La troisième visite que Marcellin fit à Jeanne Micalon eut lieu avec accompagnement du notaire, qui dressa l'acte longuement discuté par les deux compères. Huit jours après, la noce eut lieu sans trop de bruit; car le grand deuil de la mère durait encore. Ce jour-là, Marcellin fut aussi triste, peut-être même plus triste que de coutume. Honnête et prévenant pour sa femme, qui était radieuse, dans son regard rêveur se trahissait le morne état de son âme.

— Qu'avez-vous donc, Marcellin? demanda la jeune fille. Vous semblez tout gêné dans votre contentement. — C'est, répondit-il, que je songe à ma pauvre mère qui serait bien heureuse si elle était là.

Et ces mots suffirent pour que Jeanne Micalon ne s'étonnât plus de la triste gaieté de son époux.

(La suite au prochain numéro.)

Le soir, un très-beau feu d'artifice sera tiré sur les allées du Mail.

A la Mairie des Rosiers, le 5 mai 1860.

Le Maire, E. TESSIÉ DE LA MOTTE.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Palerme, 13 mai. — L'agitation de la ville et des campagnes n'est pas encore calmée. Aujourd'hui, dans 5 églises, à la sortie de la messe, des cris de: Vive la Vierge Immaculée! Vive l'Italie! Vive la liberté! se sont fait entendre.

Des rassemblements ont eu lieu, le soir, sur la promenade. On a évalué ceux qui en faisaient partie à dix mille personnes. La police ne pouvant dissiper les attroupements a fait feu. Trois personnes ont été tuées, dix ont été grièvement blessées. Des arrestations nombreuses ont été opérées.

Vienne, 14 mai. — Dans nos cercles financiers, on prétend savoir de bonne source, que les volontaires de Garibaldi avaient débarqué le 11 mai à Marsala. Les navires napolitains avaient dû s'abstenir, pendant deux heures, de faire feu sur les deux navires garibaldiens, parce que des vapeurs anglais réclamèrent ce délai pour laisser le temps aux officiers anglais, qui avaient mis pied à terre, de regagner leurs navires.

Au départ de cette nouvelle, les volontaires débarqués combattaient contre les troupes royales.

(Nous donnons cette dépêche sous toutes réserves.)

Londres, 14 mai. — L'office Reuter dit avoir reçu de Naples, en date du 13, 9 heures 1/2 du soir, la dépêche officielle suivante:

« Le feu de deux frégates napolitaines, devant Marsala, a tué plusieurs volontaires de Garibaldi. Des deux bâtiments le Lombard et le Piémont, qui avaient transporté ces volontaires, l'un, le Lombard, a été coulé. Les troupes royales marchaient à la rencontre des hommes qui avaient débarqués. » — Havas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 12 mai.

Revue de la semaine. — Courrier de Paris. — Vente de charité à l'ambassade d'Angleterre. — Distribution des récompenses aux jeunes filles de l'hospice de la charité de Toulon. — Chronique musicale. — Isabelle (nouvelle). — Installation de la cour de cassation à Milan. — Le Printemps. — Dialogue des morts. — Publications nouvelles. — Promenades artistiques dans Rome. — Inauguration des bas-reliefs du monument de Jeanne Darc à Orléans. — Gazette du palais. — Causerie dramatique. — Courses du bois de Boulogne. — Eruption du volcan de Sainte-Rose. — Le comte de Montemolin. — Annonces et avis divers.

Gravures. — Fête donnée au roi Victor-Emmanuel à Florence. — Vente de charité à l'ambassade d'Angleterre. — Distribution des récompenses aux jeunes filles de l'hospice de la charité à Toulon. — Mise à l'eau dans le port de Brest de la frégate Guerrière. — Théâtre-Lyrique (Fidelio). — Installation de la cour de cassation à Milan. — Le Printemps. — Promenades artistiques dans Rome, quatre gravures. — Bas-reliefs du monument de Jeanne Darc à Orléans, quatre gravures. — Eruption du volcan de Sainte-Rose à l'île de la Réunion. Portrait du comte de Montemolin. — Rébus.

Il a été perdu trois obligations du Crédit foncier, cinq pour cent, nos 14,930, 14,931 et 14,932. La personne qui les aurait trouvées, est priée de les remettre au trésorier de l'Ecole de cavalerie. (232)

Marché de Saumur du 12 Mai.

Froment (hec. de 77 k.)	19 46	Graine de colza . . .	25 —
2 ^e qualité, de 74 k.	18 70	— de lin . . .	24 —
Seigle	15 20	Amandes en coques	—
Orge	12 80	(l'hectolitre) . . .	—
Avoine (entrée) . . .	10 —	— cassées (30 k) . . .	—
Fèves	12 80	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs	42 —	compris le fût	—
— rouges	38 —	1 ^{er} choix 1859.	180 —
Cire jaune (30 kil) . .	245 —	2 ^e — (a) . . .	120 —
Huile de noix ordin.	80 —	3 ^e — . . .	100 —
— de chenevis	45 —	— de Chinon . . .	110 —
— de lin	48 —	— de Bourgueil . .	140 —
Paille hors barrière.	42 30	Vin blanc des Cot.,	—
Foin	60 75	1 ^{re} qualité 1859	130 —
Luzeine (droits com)	56 55	2 ^e — (a) . . .	110 —
Graine de trefle . . .	48 —	3 ^e — . . .	90 —
— de luzeine	30 —	— ordinaire . . .	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 12 MAI.

3 p. 0/0 baisse 33 cent. — Ferme à 69 95.
4 1/2 p. 0/0 baisse 13 cent. — Ferme à 96 00.

BOURSE DU 14 MAI.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 69 80
4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 95 30.

P. GODET, propriétaire gérant.

FAILLITE LEPRON.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 14 mai 1860, le sieur Henri LEPRON, marchand boucher, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte. — M. Rottier, membre du tribunal, a été nommé commissaire de cette faillite, et M. Kerneis, expert-comptable, demeurant à Saumur, a été nommé syndic.

Le Greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.
(239)

A LOUER
UNE VASTE MAISON

Propre au commerce,

Place du Marché, à Brissac,

Cette maison, anciennement l'auberge de la Croix-de-Fer, est restaurée à neuf et dans la position la plus avantageuse.

S'adresser à M. ROUSSEAU, rue Saint-Nicolas, à Saumur. (240)

A VENDRE

En totalité ou en trois lots,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Payens, n° 22, qui servait d'habitation à M^{me} LEROUX DES ROMANS.

Cette maison se compose d'un corps de logis principal, cour, servitudes de toute espèce, parterre, jardin et serre.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (234)

A VENDRE OU A LOUER,

JOLIE MAISON

Avec beau jardin bien affrûté,

Situés au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, rue des Pauvres.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (235)

A VENDRE

La MAISON occupée par M^{me} Pasquier, modiste, rue Saint-Jean.

S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n° 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE
PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanches; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean; à Baugé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. PRIX DU POT: 3 FR. (4)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Avec Cour et Jardin.

Rue Duncan, n° 7.

S'adresser à M. FERBU, tailleur, rue Saint-Nicolas. (237)

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BRUOIS, place du Roi-René. (480)

VENTE AU DÉTAIL

de

FOIN, PAILLE ET AVOINE.

M. BOUSSIN a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de ce jour il fournira à toute personne qui voudra s'adresser à lui, du foin, de la paille et de l'avoine première qualité.

S'adresser chez M. Richard, aubergiste, rue du Portail-Louis. (225)

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

PIERRE DIVINE DE SAMPSO,

guérit toujours et promptement (souvent dans les 24 heures) les écoulements récents et chroniques. — Le flacon: 4 francs. — Dépôt à Saumur, pharmacie Guichard.

Bon préservatif.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts: à Saumur, chez M. PERARE; à Angers, J. PERBAULT, ph.; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens.

PLUS DE TACHES

AVEC

L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon: 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (31)

LIBRAIRIE ET RELIURE

M. GAULTIER-BRIÈRE

Libraire à Saumur,

A l'honneur de faire savoir qu'il entreprend toutes sortes de reliures, depuis 25 centimes jusqu'à 20 et 25 francs le volume.

Toutes les reliures, même celles au plus bas prix, sont à dos brisé et s'ouvrent parfaitement bien. On peut, du reste, facilement s'assurer du genre de travail, en visitant l'atelier de reliure, qui fait suite au magasin de librairie.

M. Gaultier-Brière profite de cette circonstance pour rappeler à sa clientèle qu'il est dépositaire et correspondant des maisons Hachette, Firmio Didot frères, Michel Lévy, Garnier frères, J. Lecoffre, Morizot, etc., et qu'il est, en outre, seul dépositaire, à Saumur, des publications de la LIBRAIRIE AGRICOLE et de COLOMBIER, éditeur de musique (rue Vivienne); par ce moyen, l'acheteur ne se trouve pas forcément engagé à garder un ouvrage qu'il aurait fait venir de ces maisons et qui ne lui conviendrait pas.

ON DEMANDE, à cette librairie, UN APPRENTI pour la reliure.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Pour éviter les contrefaçons dont ils sont l'objet,

il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

PILULES FERRUGINEUSES
DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins

3 fr. le Flacon. — 1 fr. 50 le 1/2 Flacon.

PERLES D'ETHER
DU D^r CLERTAN

Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

DÉPOSITAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE:

MM. MENIÈRE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; HOSSARD, à Châteauneuf-sur-Sarthe; A. BONTEMPS, à Cholet; MAILLET, à Boue-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur. (32)

ODONTINE
ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris

Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices, a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odontalgique BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altérer l'émail), ENTRETIENNENT LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PRÉVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

BUREAUX,
Rue St-Joseph, 20,
A LYON.

LA FRANCE

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR: Adrien PELADAN.

Ancien rédacteur en chef de l'Étoile du Midi, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dus à la plume d'écrivains d'élite: tel est, en abrégé, le programme de la France Littéraire, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

Saumur, imprimerie de P. GODET.